Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260417-20260312-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 17 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix-sept avril à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, M.KERGALL, J.GICQUEL, I.LE CORRE, Y.LE GUILCHER, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés : P.BOURGÈS procuration à G.LE BRIAND, F.AMBERT procuration à M.KERGALL, H.MARION procuration à D.MERLE, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : L.LE MOULLEC

Membres de référence : 19 — Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : FIXATION DU NOMBRE ET ELECTIONS DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL (5.3)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'article R 123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles,
VU le décret du 6 mai 1995 relatif au conseil d'administration du C.C.A.S.,
VU le renouvellement intégral du conseil municipal lors du scrutin du 15 mars 2026,
CONSIDERANT la nécessité de renouveler le conseil d'administration suite aux élections,
CONSIDERANT que le nombre des membres du conseil d'administration du C.C.A.S. est fixé par le conseil municipal,
CONSIDERANT que le maire est Président de droit du C.C.A.S.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Décide*** de fixer à douze le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera élue par le conseil municipal et l'autre moitié désignée par le maire,

- ***Décide*** de procéder à l'élection au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel (nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19 – à déduire bulletins nuls et blancs : 0 – nombre de suffrages exprimés : 19),

- Ont été proclamés membres du conseil d'administration du C.C.A.S à l'issue du vote :

  - **Anne-Marie BROUDIC**
  - **Martine KERGALL**
  - **Françoise AMBERT**
  - **Isabelle LE CORRE**
  - **François TILLY**
  - **Annelyse LE MORVAN**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN (Côtes-d'Armor)